

14ème législature

Question N° : 95	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		Ministère attributaire > Travail
Rubrique >emploi	Tête d'analyse >chômeurs	Analyse > recherche d'emploi. frais de transport. prise en charge.
Question publiée au JO le : 03/07/2012 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 14/01/2014 Date de renouvellement : 09/09/2014 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la question du remboursement des frais de transport des demandeurs d'emploi occasionnés par leurs déplacements en formation professionnelle. Il lui demande les mesures qu'il compte adopter pour rendre ce remboursement effectif pour le plus grand nombre, afin de favoriser la mobilité, la professionnalisation et le retour à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi en formation.